

<http://lipietz.net/L-entreprise-responsable-exigences-et-realites>

le Nouvel Économiste

L'entreprise ' responsable ' : exigences et réalités

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: vendredi 19 mai 2000

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

" Total responsable ! " "Total irresponsable !" Quoi qu'on pense sur le fond de ces reproches formulés par les écologistes et les victimes du naufrage de l'Erika, il est bien clair que le mot "responsable" admet des significations diverses...

Il y a d'abord l'obligation de "répondre" des dommages effectivement infligés à autrui, même involontairement. Cette responsabilité "civile" (quand il s'agit des entreprises ou de particuliers) ou "administrative" (quand il s'agit de l'Etat) est depuis longtemps reconnue dans son principe, et balisée par la loi, même s'il faut à chaque fois en mesurer le degré. Depuis plus d'un siècle et demi, elle a engendré la possibilité, et même souvent l'obligation, de s'assurer contre les coûts que pourraient entraîner sa propre responsabilité ! Dans le cas des pétroliers, il s'agit du FIPOL. Or l'expérience comme la théorie moderne de "l'aléa moral" ont montré que l'assurance, en répondant à la place du coupable, du négligent, ou de l'imprudent avait pour effet de les "déresponsabiliser". C'est-à-dire de les dispenser de **se mettre à l'avance** dans les dispositions de "devoir répondre" (un jour, éventuellement) devant n'importe qui. Ici, nous parlerons plutôt de la responsabilité "civique", voire "citoyenne".

La voix populaire exige, avec de plus en plus d'insistance, des entreprises responsables, au sens civil comme au sens civique. Cette évolution répond elle-même à deux préoccupations. D'abord, l'entreprise, dans son activité, fait de plus en plus courir aux tiers des risques collatéraux massifs : c'est la rançon du modèle de progrès imposé par la civilisation industrielle. On fait commerce de carburants pour les automobiles, et on ruine les littoraux, leur faune, leur flore, leur hôtellerie, leur pêche... Or nos sociétés éduquées ne croient plus à la "fatalité de l'accident" : elles exigent des responsables. Civils mais aussi pénaux : afin que "ça ne se reproduise plus", "qu'ils fassent plus attention". Sans toujours remettre en cause le modèle technico-économique lui-même, et ses risques environnementaux irréductibles.

Par ailleurs, ce modèle, dans sa réalisation concrète, avec ses implications profondes dans la vie quotidienne, la santé, la sécurité des citoyens, apparaît de plus en plus clairement comme le produit de l'activité des entreprises, bien plus que du politique. On peut même dire que l'Etat délègue à l'entreprise ses responsabilités sociales, environnementales, sanitaires. De même, le salarié délègue à l'entreprise le bon usage de sa force de création, en échange de garanties sur son revenu et même son avenir tout entier. De même, le consommateur lui délègue le soin de produire des marchandises sans danger. Bref, l'entreprise se trouve mise en situation de "devoir répondre" de ses choix économiques, technologiques, stratégiques, sociaux. Les travailleurs d'une usine fermée par une grande firme sont fondés à interpeller cette institution qui dispose de leur vie sans les avoir associés à ses choix. On peut en dire autant des consommateurs, des riverains, etc.

D'où le thème de "l'entreprise citoyenne" qui fit florès dans les années 80, au moment du grand désengagement de l'État. Or, l'entreprise n'a nullement répondu à cette attente. A l'entreprise "paternaliste" de jadis, qui régénait toute une population du berceau à la tombe, à l'entreprise "fordiste" des années 60, qui au moins voyait dans les salariés ses meilleurs clients, et même à l'entreprise "toyotiste" échangeant l'implication des salariés contre leur emploi à vie, les États-Unis, et de plus en plus l'Europe ont préféré le gouvernement de l'entreprise...par les actionnaires. C'est-à-dire par des fonds de placements collectifs ne rendant compte qu'à de lointains déposants et sur un seul critère : la "valeur retournée à l'actionnaire".

Ce divorce entre les exigences sociales de responsabilité et la réalité du "gouvernement d'entreprise" est lourd de crises écologiques et sociales récurrentes. Une première voie pour le réduire est le recours au politique : encadrement de l'activité des entreprises par la norme et le règlement, ou par les instruments économiques (écotaxes, subventions). Plus subtile : le partenariat entre l'Etat (ou les collectivités locales) et les entreprises dans des contrats de délégation de responsabilités écologiques et sociales, par accords négociés.

L'entreprise ' responsable ' : exigences et réalités

Ne nous faisons cependant pas d'illusion : le politique ne semble guère en mesure de récupérer le terrain perdu face au marché depuis les années 80. Pour que l'entreprise (re)devienne citoyenne et "responsable", c'est son gouvernement qu'il faudra réformer, par l'association des salariés, voire des consommateurs, usagers et riverains, à ses processus de décisions. Et, s'il le faut, par une participation organisée de ces acteurs à la propriété même des entreprises, non pas sous la forme déléguée des fonds de placement collectif, mais bien avec une forme démocratique de contrôle de cet actionnariat ("un homme ou femme, une voix").